

Réaliser une tâche complexe en histoire

Décrire les principaux événements de l'année 1789 en France.

Vous êtes l'ambassadeur d'Angleterre, en poste à Paris entre 1789 et 1790.

Une des principales fonctions de l'ambassadeur est « de faire l'espion » ; vous avez donc un service secret à vos ordres qui vous informe de tout ce qui se passe afin d'informer l'Angleterre et si besoin de préparer les troupes.

Niveau 1

Vous devez rédiger sous forme de courrier adressé au secrétaire d'Etat aux affaires étrangères une description des événements qui ont lieu en France entre mai 1789 et juillet 1790. Pour être le plus précis possible, il faut respecter la chronologie.

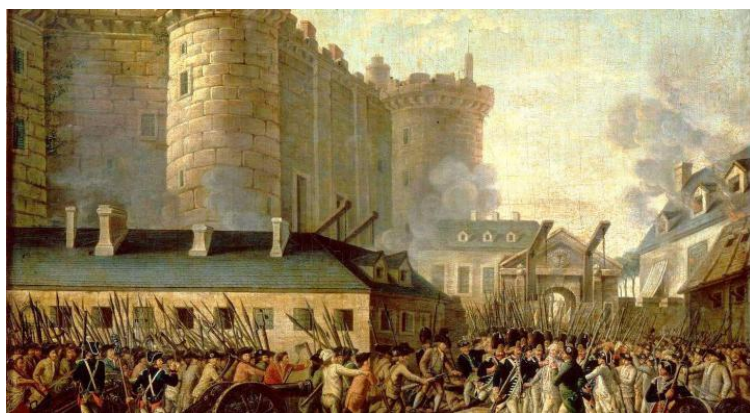
Dépêchez-vous car votre messager quitte Paris pour Londres dans 2 heures.

Voici vos sources d'informations

Les députés du tiers état sont très vite déçus par les Etats généraux, ouverts à Versailles le 5 mai 1789, car Louis XVI n'y annonce aucune réforme profonde. Le 17 juin, Louis XVI fait fermer leur salle de réunion. Mécontents, les députés du tiers état, rejoints par des députés du clergé et de la noblesse, se réunissent dans la salle du jeu de paume et se proclament assemblée nationale. Le 20 juin, ils jurent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. Le roi réagit et fait entourer Paris de 30 000 soldats



Le Serment du Jeu de paume, le 20 juin 1789. Dessin de Louis David datant de 1791. (Musée national du château de Versailles.)



Prise de la Bastille et arrestation du gouverneur M. de Launay, le 14 juillet 1789. Anonyme

On apprit bientôt à Versailles que la populace (...) s'était jetée sur l'Hôtel des Invalides et avait enlevé 3 000 fusils ; que de là, elle s'était portée à la Bastille [pour trouver des munitions] et qu'après deux heures de pourparlers et d'allers et venus, le gouverneur qui avait fait la sottise de descendre dans les cours inférieures et de négliger les ponts levis, avait été attaqué. (...) Le peuple irrité de sa résistance (...) le traîna jusqu'à la place de Grève et lui trancha la tête (...).

Journal politique national, n°8, vers le 28 juillet 1789.

Dans la 2e quinzaine de juillet 1789, les paysans sont apeurés par de fausses rumeurs. Ils pensent que des brigands, envoyés par les nobles, avaient été chargés de couper les blés encore verts pour provoquer des famines et qu'ils brûlent et pillent des villages entiers. Cela provoque des révoltes et des émeutes dans de nombreuses régions de France. Les paysans brûlent les châteaux des nobles : c'est la grande peur.

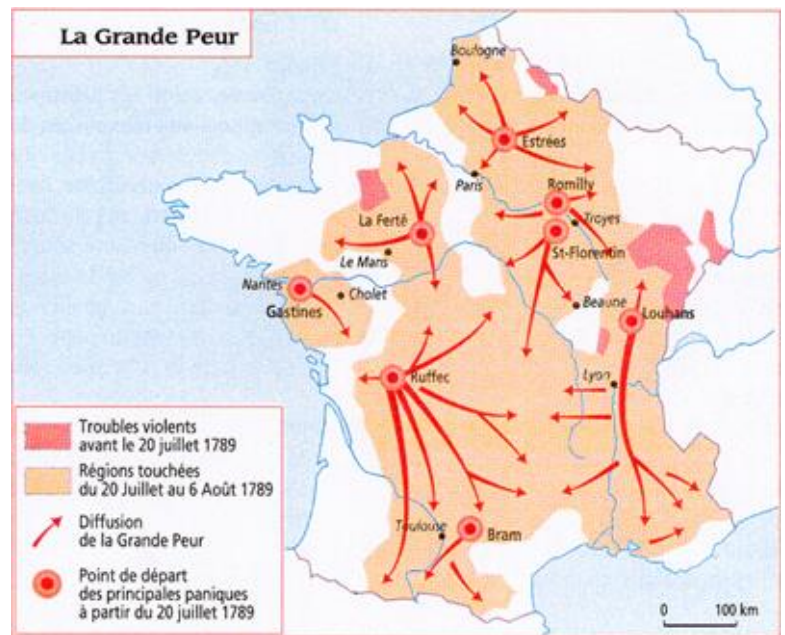


Gravure XVIIIe siècle, musée Carnavalet Paris

Les ducs d'Aiguillon, du Châtelet, proposèrent que (...) la Noblesse et le Clergé prononçassent le sacrifice de leurs privilèges (...).

Les circonstances malheureuses où se trouve la Noblesse, l'insurrection générale élevée de toutes parts contre elle, les provinces (...) en partie ravagées ; plus de 150 châteaux incendiés ; l'impossibilité de s'opposer au torrent de la Révolution (...) tout nous prescrivait la conduite que nous devons tenir ; (...) Le Clergé, la Noblesse se levèrent et adoptèrent tous les textes soumis à l'Assemblée (...). Il eût été inutile, dangereux de s'opposer au vœu général de la nation.

Marquis de Ferrière (député de la noblesse aux Etats généraux, Correspondance inédite, 1789, 1790, 1795.



Carte issue du manuel d'Histoire Hatier.



LOUIS XVI ROI et Père d'un Peuple Libre reçoit des mains de la France, la Constitution et la Confédération pour le serment d'employer le pouvoir qui lui est délégué par la loi constitutionnelle, à maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi et à faire exécuter les lois.

La Reine se levant et montrant le Dauphin : « Voilà mon fils, il s'unit, ainsi que moi, aux mêmes sentiments ».

Le Serment d'union fut prononcé au Champ-de-Mars le 14 Juillet par Louis le Roi, et la Reine Marie-Antoinette sa femme.

Le roi prête serment de fidélité aux lois nouvelles « *Moi, roi des Français, je jure d'employer le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle, à maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi et à faire exécuter les lois.* »

La reine, se levant et montrant le Dauphin : « *Voilà mon fils, il s'unit, ainsi que moi, aux mêmes sentiments* ».

Estampe de Madame Prévost, Serment de fidélité à la Nation prononcé au Champ-de-Mars, le 14 juillet 1790. BNF. Paris.

Tiré du manuel d'Histoire Hachette Education